



DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le
Conseil Communautaire
Article L 5211-9 du CGCT

DP 38_26

Objet : Demande de subvention FIPD – Action de sensibilisation à l'usage des trottinettes électriques

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL2021-62 en date du 29 juillet 2021 portant création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL2024_06 en date du 28 mars 2024 portant délégation du conseil communautaire au Président en matière de démarche à l'obtention de subvention ;

Considérant le besoin de soutien au projet de prévention de l'usage des trottinettes électriques réalisé dans le cadre du CISPD et concernant les collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} de Cluses et Scionzier ;

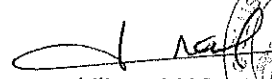
DECIDE

Article 1 : De solliciter l'aide financière de la Préfecture de la Haute-Savoie pour un montant de 1 800,00 € au titre du FIPD ;

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la 2CCAM.

Fait à Cluses, le 03 Mars 2026

Le Président,


Jean-Philippe MAS



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »
Télétransmis le : **- 4 MARS 2026**
Publié sur le site internet de la 2CCAM le : **- 5 MARS 2026**
Le Directeur Général des Services de la Communauté de
Communes Cluses Arve et Montagnes, Arnaud DEBRUYNE

DP 38_26 Demande de subvention FIPD – Action de sensibilisation à l'usage des trottinettes électriques